

Conseil d'administration

Mercredi 17 octobre 2018

Procès-verbal

Représentants de la catégorie 1

Xavier CHATEAU, Anne NOUGUIER, Philippe CAVELIER.

Représentant de la catégorie 2

Jean-Luc DELPEUCH

Représentants de la catégorie 3

Représentants de la catégorie 4 A

Alain BAUER, Marc LE COQ.

Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique EVEN-HORELLOU, Anne d'ORAZIO

Représentant de la catégorie 5

Laurent KALIFA, Dominique ENGEL

Représentants de la catégorie 6

Clément GENTY, Marie-Line ROBINET ; Gérald REISBERG

Invités présents :

Alice CHITRAKAR, Vincent COHAS, Jacques PERRIN, Clotilde FERROUD, Nathalie TINGRY, Hugues BRUNET, Stéphanie HUBERT, Lucie LOEWENSTEIN, Eric BOUTOUYRIE, Marie BARBUSCIA

Etaient excusés :

Philippe DURANCE, Soizic WATTINNE, Chimène DENNEULIN, David SEGUIN, Muriel POCHARD, Maryline LAPLACE, Mireille FAUGERE, Jacques BAHRY, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier ROY, Julie JOLY, Dominique ROUX-ROSSI, Saïda GUELLATI-KHELIFA, Patrick BOISSELIER, Maxime SCHIRRER, Emmanuelle VIGNOLI, Patrick DALION, Louisa CHERIF-OUAZANI, Jean-François CLEMENT, , Marie-Josée BRIGAUD, François VAQUIER, Josiane GIAMMARINARO, Alain SOREIL, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Annie-Claude RESCAS, Alice GILHON, Philippe DEDIEU, Bendicht WEBER, Nazih MECHBAL

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

Philippe DURANCE	donne pouvoir à	Alain BAUER
Soizic WATTINNE	donne pouvoir à	Anne NOUGUIER
Chimène DENNEULIN	donne pouvoir à	Anne d'ORAZIO
Xavier ROY	donne pouvoir à	Marc LE COQ
Saida GUELLATI-KHELIA	donne pouvoir à	Jean-Luc DELPEUCH
Jean-François CLEMENT	donne pouvoir à	Laurent KALIFA

HESAM UNIVERSITÉ

Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :

Maryline LAPLACE

donne pouvoir à

Philippe CAVELLIER

Xavier CACHARD

donne pouvoir à

Xavier CHATEAU

Le quorum est atteint avec 14 présents et 8 pouvoirs

Ordre du jour :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2018
- II. DELIBERATION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE L'INED ET FIXATION DES CONDITIONS DE RETRAIT
- III. APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES STATUTS POUR DONNER SUITE A L'EVOLUTION DU PERIMETRE
- IV. VALIDATION DU PROJET STRATEGIQUE D'ETABLISSEMENT SERVANT DE SUPPORT AU DIALOGUE CONTRACTUALISATION 2019-2023
- V. RETOUR DE LA RENCONTRE AVEC FRANÇOIS CLANCHE, DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024
- VI. QUESTIONS DIVERSES

Le président du Conseil d'administration remercie le CESI de Nanterre pour l'accueil.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2018

Alain BAUER souhaite que les comptes rendus soit envoyés aux membres du Conseil d'administration au plus tard l'avant-veille des Conseils.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 19 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATION SUR LA PRISE EN COMPTE DE LA DEMANDE DE RETRAIT DE L'INED ET FIXATION DES CONDITIONS DE RETRAIT

Le président du Conseil d'administration transmet la demande de l'INED qui, après délibération de son Conseil d'administration, souhaite son retrait d'HESAM Université. Le président du Conseil d'administration rappelle que le conseil des membres d'HESAM a exprimé un avis favorable au retrait de l'INED lors de sa séance du 05 septembre 2018. La procédure fixée par les statuts prévoit qu'il appartient dorénavant au Conseil d'administration de délibérer.

Alain BAUER estime, sans préjudice des compétences du CA de l'INED sur la stratégie propre de l'établissement, que l'absence d'explication et de courtoisie minimale entre l'INED et les membres du Conseil n'a pas permis d'apprécier les conditions de la demande. Dans ces conditions, il indique son intention de s'abstenir jusqu'à plus ample informé.

Le président du Conseil d'administration rappelle que pour être prise en compte, la demande doit recevoir une majorité absolue de votes favorables de la part des membres du conseil en exercice.

Nombre de votes pour : 8
Nombre de vote contre : 0
Nombre d'abstentions : 14

Les conditions fixées par les statuts ne sont donc pas réunies pour la prise en compte de la demande de retrait de l'INED, qui en sera avisé.

III. APPROBATION DE LA MISE A JOUR DES STATUTS POUR DONNER SUITE A L'EVOLUTION DU PERIMETRE

Le président du Conseil d'administration rappelle que l'article 2.1 énonce la liste des établissements membres et que l'article 6.1 indique la composition du conseil d'administration en nombre de sièges. Les statuts, modifiés sur ces deux articles, devront être publiés. Cette publication sera effectuée après acceptation des statuts par les comités techniques puis par les conseils d'administration des nouveaux membres.

Hugues BRUNET remarque que la version actuelle est erronée puisque nous devrions avoir un quinzième siège pour conserver celui de l'INED.

Le président du Conseil d'administration confirme que la version actuelle doit prendre en compte la liste à jour des membres et le nombre de sièges correspondant.

Hugues BRUNET précise que les nouveaux entrants doivent délibérer dans leur établissement avec la nouvelle version des statuts qui précise la liste des membres et le nombre de sièges.

Anne d'ORAZIO demande s'il serait possible que l'administration d'HESAM Université prépare les délibérations.

Le président du Conseil d'administration précise que ces délibérations concernent uniquement les nouveaux membres.

Alain BAUER évoque la mise en place d'un avenant afin que les membres d'HESAM prennent connaissance des changements et puissent délibérer eux aussi.

Alice CHITRAKAR, représentante du Rectorat de Paris, indique que les textes exigent uniquement une délibération des nouveaux établissements.

Hugues BRUNET ajoute que les nouveaux membres doivent fournir l'avis de leur comité technique puis de leur Conseil d'administration. Ensuite le Conseil d'administration HESAM délibérera. Il rappelle qu'il y aura des élections générales avant la fin de l'année 2019, le décret doit donc être publié au plus tard pour l'été 2019, pour cela les établissements doivent délibérer au plus tard fin 2018 pour que le CA HESAM délibère début 2019.

IV. VALIDATION DU PROJET STRATEGIQUE D'ETABLISSEMENT SERVANT DE SUPPORT AU DIALOGUE CONTRACTUALISATION 2019-2023

Le président du Conseil d'administration explique qu'il est demandé à HESAM Université un document comportant entre 12 et 20 pages, structurant la stratégie de l'établissement sur 5 ans, déclinée en actions précises, sur lesquelles il souhaite le soutien de l'Etat, à rendre avant fin octobre. Le document stratégique de la communauté doit être articulé avec celui des établissements membres. La proposition présentée aujourd'hui a été réalisée avec les vice-présidents et les différentes cellules HESAM. Il a discuté avec le Conseil des membres et le Conseil académique. Il appartient maintenant au Conseil d'administration de se prononcer.

Les discussions auront ensuite lieu entre la communauté et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un premier temps, puis en présence des chefs d'établissements sur la finalisation du document. A l'issue de la négociation la version finale devra être votée par le Conseil d'administration d'HESAM, ainsi que le contrat d'établissement.

Le président du Conseil d'administration présente la version actuelle du document stratégique sur laquelle les membres du Conseil d'administration émettent les observations suivantes :

- Diapositive 4 : « Conforter la construction d'une université fédérale « non classique » »

Alain BAUER remercie HESAM pour son efficacité permettant de prendre connaissance et débattre sur ce document stratégique qui est un projet important. Par ailleurs il remarque que l'intitulé de la 4eme diapositive semble un problème puisque nous ne sommes pas une université. Il propose de supprimer la formule « non classique » et préciser que l'offre de formation est l'une des seules à être diversifiée entre diverses formes de diplomation (RNCP, LMD, DBA et diplômes propres) car c'est un atout formidable dont nous ne devons pas nous priver.

Cette référence aux différents types de diplomation sera ajoutée.

Frédérique EVEN- HORELLOU pense que nous sommes certainement la seule communauté qui opère dans l'ensemble des registres de certification et nous devons mettre ce point en avant.

- Dispositive numéro 5 « Gouvernance, organisation, communication »

Frédérique EVEN- HORELLOU demande pourquoi avoir choisi un plafond de 15 membres maximum. HESAM Université devrait pouvoir autoriser l'arrivée de nouveaux membres sans avoir de limite en nombre.

Alain BAUER précise que nous devons stabiliser le périmètre sans pour autant plafonner le nombre des membres.

L'ensemble du Conseil d'administration étant d'accord avec ces remarques la limite à 15 membres est supprimée.

- Dispositive numéro 6 « HESAM, université de recherche sociétale interdisciplinaire »

Alain Bauer trouve le titre incohérent et propose de le modifier par « HESAM, l'université de formation, de recherche et de valorisation » ce qui est cohérent par rapport à l'ensemble des processus et avec le contenu du document. Concernant les 5 champs, il manque le champ « agricole » qui regroupe de nombreuses formations et de nombreux étudiants. Par ailleurs il est important d'ajouter dans les actions cibles la création de pôles communs structurants autour d'une offre de formation, de recherche et de valorisation HESAM intégrant le maximum de membres.

Clothilde Ferroud trouve que cette idée est très intéressante mais dans un premier temps nous devons stabiliser et mettre en place les dynamiques des champs avant d'activer cette demande. Nous devons avoir des feuilles de route séquentielles pour avant tout réussir à mettre en place les 5 champs. Des thématiques transverses pourront être détectées et proposées par les animateurs de champs.

Eric BOUTOUYRIE informe qu'un cahier des charges est en cours de préparation pour les coordonnateurs des champs et propose d'y ajouter cet objectif.

Frédérique EVEN- HORELLOU pense que pour permettre d'incuber et de déployer des logiques transverses il faudrait que l'un des champs joue le rôle de chef de file pour la thématique transverse.

Xavier CHATEAU ajoute que nous devons nous limiter en termes de structuration par projet.

Alain BAUER propose de faire une expérimentation de projets communs sur l'année 2019. On pourrait proposer un projet pilote, transversal à tous les champs, offres, disciplines qui puissent intégrer le plus grand nombre de membres d'HESAM et qui offrirait un partage commun, avec l'étiquette HESAM en lien avec les animateurs de champs. Il proposerait ainsi le champs sécurité.

- Diapositive numéro 7 « une stratégie d'innovation pédagogique conjuguée avec celles des membres »

Alain BAUER soumet l'idée de déployer un diplôme ou une certification entre le Pitch HESAM et le Bachelor HESAM qui serait de niveau bac+2 et qui devrait être ajouté comme un sujet de préoccupation pour l'avenir.

Frédérique EVEN-HORELLOU revient sur les certifications en pas à pas, qui permettent d'avoir des paliers de sécurité et pense qu'on aurait tout intérêt à inscrire ce concept de certification pas-à-pas dans des parcours en particulier pour le Master.

- Diapositive numéro 8 « essaimage du centre Michel Serres »

Marc LE COQ porte à la connaissance du Conseil le fait que l'adossement au master du CNAM est en cours, avant de devenir Master HESAM Université. Concernant l'essaimage, il y a eu un projet à Nantes le semestre dernier, deux autres projets débiteront en février 2019 et le diplôme ouvrira en septembre prochain.

Laurent KALIFA remarque que la notion nationale et internationale est importante mais malheureusement elle n'apparaît pas assez dans la présentation.

Alain BAUER demande si l'essaimage est pédagogique ou administratif, car le fait de décomposer l'outil HESAM en créant des espaces supplémentaires a des conséquences en termes de coûts et d'alourdissement qu'il faut savoir traiter, or le CMS à une vocation nationale, européenne, et internationale sans que cela nécessite de créer des antennes partout. Il faut être prudent avec cette idée d'essaimage. Il propose d'utiliser le terme « déploiement » plutôt que le mot « antenne »

Marc LE COQ précise que le centre Michel Serres reste unique et dépend d'HESAM Université. Il est porté à Paris par les Arts et Métiers, en Pays de la Loire par le CNAM et chacun de ces établissements apportent leur soutien administratif.

- Diapositive numéro 9 « Faire rayonner le doctorat HESAM Université »

Clément GENTY demande si l'on peut inscrire dans les actions cibles, pour les doctorants qui ont bénéficié de 120h de formation doctorale, la possibilité de naviguer entre les différentes écoles doctorales.

Clotilde FERROUD informe que le but du collège doctoral est de mutualiser des formations qui sont transverses donc intéressantes pour l'ensemble de la communauté des doctorants et ajoute que les formations spécifiques seront conservées au sein des écoles doctorales. Nous rechercherons la meilleure interaction entre les deux écoles doctorales.

Clément GENTY rappelle que les doctorants recevront un doctorat HESAM au nom de l'établissement de formation mais qu'ils n'ont aucune idée de ce que représente HESAM pour eux. Il propose que dans les heures de formation générale soit incluses des initiations dans les établissements membres d'HESAM, par exemple initiation aux arts appliqués dans une des écoles d'art... Par ailleurs, il demande s'il serait possible d'avoir une base de données qui recenserait l'ensemble des formations.

Clotilde FERROUD répond que cette base est prévue. Elle recensera toutes les formations en indiquant la limite des places disponibles, afin d'anticiper les problèmes dans la gestion des salles. Le collège doctoral est donc en charge de faire une cartographie des formations existantes. Il faut également obtenir, de la part de tous les établissements qui proposent des formations, qu'il y ait une capacité d'accueil sans inscription préalable payante.

Alain BAUER rebondit sur l'idée de Clément GENTY et pense qu'il est important de présenter HESAM à tous les doctorants, étudiants, enseignants... de tous les établissements membres.

HESAM UNIVERSITÉ

Eric BOUTOUYRIE informe qu'il est prévu une journée HESAM Université autour du collège doctoral qui réunira l'ensemble des acteurs et notamment les doctorants des deux écoles doctorales.

Alain BAUER ajoute que nous devons prévoir des formations à distance pour ceux qui ne sont pas disponibles ou ceux qui souhaitent revoir les cours. Il rappelle qu'une partie des doctorants sont en activité professionnelle et qu'il serait judicieux de mettre en ligne les vidéos des cours. De plus il souhaiterait savoir si différents membres ont décidé de rejoindre le collège doctoral.

Le président du Conseil d'administration rappelle que l'UMR MAP ainsi que le laboratoire LINEACT du CESI ont décidé de rejoindre le collège doctoral. Les équipes de recherche des nouveaux membres feront parties de cette dynamique.

Alain BAUER demande s'il serait possible de recevoir une feuille de route avec la liste des demandes qui ont été reçues.

Eric BOUTOUYRIE précise que SKEMA est actuellement en phase deux. SKEMA ayant des laboratoires dans d'autres regroupements. Ils examinent actuellement la synergie et leur perspective.

Clotilde FERROUD demande à être vigilant et de ne pas devenir un établissement secondaire. Nous devons faire attention au flux des doctorants et à la qualité des projets.

Alain BAUER demande qu'HESAM soit un élément dynamique et qu'il y ait un dialogue précis avec les nouveaux membres afin d'harmoniser les offres de formation et de recherche dans le cadre du périmètre. Il souhaite qu'HESAM organise des réunions de concertation en la matière.

- Diapositive numéro 11 « participer à l'animation de la vie étudiante »

Charlotte ARISTIDE demande que les présentations de rentrée HESAM soient multipliées. Elle pense qu'HESAM manque de visibilité auprès des étudiants, et qu'il est nécessaire d'avoir une présence permanente par le biais de flyer, affiches etc. Elle ajoute qu'éventuellement le logo HESAM pourrait être sur les cartes des étudiants avec une possibilité de mutualiser l'accès aux bibliothèques.

Par ailleurs, elle demande s'il existe un champ de réflexion sur les passerelles possibles entre les formations existantes des différents membres de la Communauté et la mutualisation de certains cours.

Le président du Conseil d'administration répond que cette question ayant été évoquée lors de la précédente séance du Conseil d'administration, des réunions sont programmées sur les passerelles et les cursus inter établissements.

Le président du conseil d'administration remarque qu'il manque une référence au « Pépite » dans le diaporama actuel.

Dominique ENGEL confirme le manque de visibilité auprès des enseignants, en prenant exemple de l'établissement ENSAM où elle transmet l'ordre du jour du CA d'HESAM au personnel et qu'il n'y a quasiment aucun retour.

- Diapositive numéro 12 « HESAM animateur d'un réseau européen et international d'université inventives » et la diapositive numéro 13 « réseau Europe-recherche »

Laurent KALIFA n'est pas d'accord pour qu'HESAM travaille avec les universités d'Iran qui ne sont pas autonome par rapport à leur gouvernement que nous ne cautionnons pas.

Le **président du Conseil d'administration** est d'accord sur la complexité du dossier mais pense que nous devons travailler aussi dans les pays où nous souhaitons que des évolutions aient lieu.

Clément GENTY évoque ensuite le classement de Shangaï comme motivation des regroupements et demande ce que cela va provoquer réellement dans les faits.

Le **président du Conseil d'administration** répond que le classement de Shangaï est l'un des palmarès d'universités les plus observés au monde, cependant il ne constitue pas une vision prospective et consacre des modèles conventionnels d'universités. Il ne faut pas se focaliser sur l'unique objectif du classement de Shangaï, il est préférable de réfléchir à ce qui est important pour le futur.

- Diapositive numéro 14 « Culture scientifique et technique du faire, du savoir, des arts et des métiers »

Alain BAUER rappelle qu'il a été évoqué lors d'un précédent Conseil d'administration une revue en ligne Open Access HESAM Université. Il pense qu'il est temps de monter un groupe de travail afin de mettre en place ce projet avec un comité de publication et débiter un stock de publication, pour ouvrir un site avec les premiers éléments de la revue en ligne HESAM, couvrant l'intégralité de nos champs. Il ajoute que plusieurs revues sont en train de mourir et il faut que l'on puisse publier.

Clotilde FERROUD n'est pas totalement d'accord avec cette proposition, puisque nous n'avons pas de valeur dans le domaine. Cependant nous pourrions effectuer un recensement d'articles open access et publier une sélection d'articles déjà reconnus.

Alain BAUER précise que nous ne devons pas fermer notre porte à de nouveaux articles, afin de laisser la chance à tous d'être publiés. En effet nous pouvons démarrer un outil en commençant par la proposition de Clotilde qui est de publier des articles qui sont déjà en open access.

Le **président du Conseil d'administration** propose de solliciter les chercheurs qui œuvrent en faveur de l'open access, et pourraient qui s'impliquer dans ce projet.

V. RETOUR DE LA RENCONTRE AVEC FRANÇOIS CLANCHE, DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Le **président du Conseil d'administration** rappelle que lors de la dernière séance du dernier Conseil, il a été exprimé le souhait d'un positionnement fort d'HESAM Université en relation à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. De nombreux établissements de la communauté étant compétents, le président du conseil d'administration a pris contact avec Mr François CLANCHE, chargé de mission à la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il est porteur de la mission de minimiser les désutilités et de maximiser les utilités des JO. Il s'intéresse fortement à HESAM, notamment sur la dimension de la sécurité et sur le programme 1000 doctorants, Il souhaite créer un réseau de chercheurs et doctorants, avec des angles d'approche qui permettent à la fois de regarder en amont les opportunités qui sont identifiées par les territoires et aussi, pendant et après, d'avoir une vision des dynamiques territoriales impulsées par les jeux. Par ailleurs, il est aussi très intéressé par la méthodologie du programme 13/11, même si la thématique en est différente. Nous organiserons une réunion avec Monsieur CLANCHE. Concernant les projets design, mode, urbanisme et architecture, les établissements intéressés pourront participer à des réunions de la Mairie de Paris et prendre contact auprès de la COJO (Comité d'organisation des Jeux olympiques).

VI. QUESTIONS DIVERSES

Eric BOUTOUYRIE rappelle les grandes actions NCU à venir. Un calendrier a été mis en place avec un certain nombre d'actions concrètes notamment avec l'ANR qui est notre contact privilégié pour les enveloppes financières. Nous avons reçu les remarques du jury qui sont positives dans leur globalité. Par ailleurs, il y a aussi un certain nombre de réserves auxquelles HESAM a répondu par un courrier. On entame un dialogue avec l'ANR notamment sur le périmètre financier puisque nous avons une enveloppe de 9,6 millions au lieu des 16 millions demandés. Nous devons préparer une feuille de route afin de recalibrer notre projet.

La prochaine discussion sera le périmètre financier au regard de nouveaux objectifs. Nous avons deux propositions qui seront évoquées lors d'une réunion entre l'ANR et HESAM Université le 23 octobre. Par ailleurs, Eric Boutouyrie rappelle que chaque établissement doit nommer un responsable NCU. Très bientôt sera mis en place les premiers groupes de travail afin de créer les différentes maquettes.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire la séance est levée à 12h10.

Prochaine séance : mercredi 21 novembre– 9h30 à l'Institut Français de la Mode (IFM)